

Réfugiés dans le canton de Bressuire

[1939 - 1940]

Guy-Marie Lenne

1^{er} septembre 1939, les armées allemandes entrent en Pologne, déclenchant une guerre qui devient bientôt mondiale. La France s'engage dans le conflit à partir du 3, mais s'endort dans une « drôle de guerre », sans toutefois se faire d'illusion sur la suite du conflit. Afin de ne pas voir se répéter les exodes de populations frontalières de 1914, les gouvernements successifs, depuis plus de dix ans, avaient préparé différents plans d'évacuation des habitants des départements de l'Est et du Nord. Mais lorsque l'offensive contre la France débute, le 10 mai 1940, la soudaineté de l'attaque, le souvenir de la précédente guerre, la peur et la panique ont raison de tous les plans : c'est l'exode, gigantesque, incontrôlable, jamais vu auparavant. Des millions de Français, mais aussi de Belges, de Luxembourgeois sont jetés sur les routes, fuyant devant les envahisseurs, dans des conditions dantesques. Tant bien que mal, beaucoup de ces réfugiés gagneront un refuge au sud de la Loire.

Le canton de Bressuire n'échappera pas à la règle, il voit arriver plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qu'il lui faudra accueillir, ravitailler, loger dans la précipitation. A peine installés, beaucoup repartiront sitôt les conditions de leur retour négociées entre l'occupant et le gouvernement de Vichy, dès juillet-août. D'autres, au contraire, passeront toute la guerre dans le bocage.

Organiser l'évacuation des régions frontalières

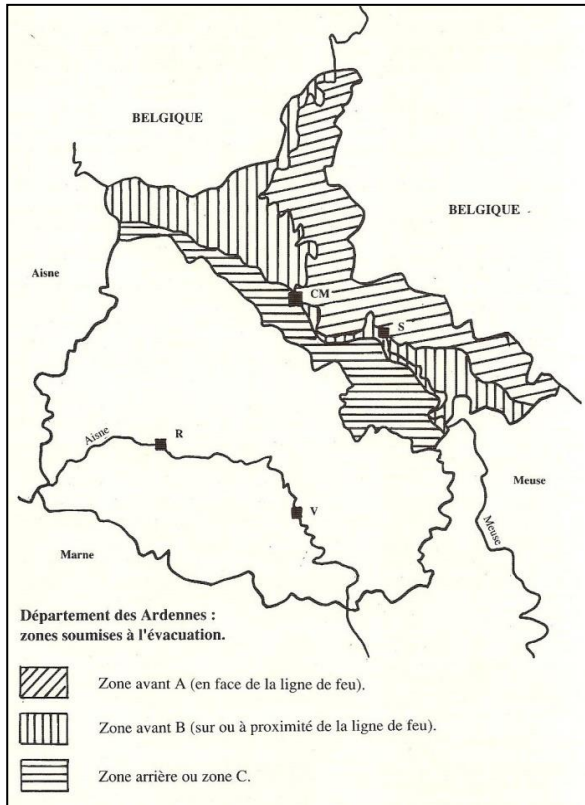
En 1927, le Parlement français adopte une loi portant « organisation de la Nation pour le temps de guerre ». Et, alors que le premier conflit mondial avait connu sa part d'exode de populations, alors que l'est et le nord du pays avaient vécu une occupation douloureuse pendant plusieurs années, le législateur marqua un assez large désintérêt à l'égard des populations, ne se préoccupant que de celles situées à proximité immédiate des frontières. Encore parlait-on seulement de dispersion, sans aucun caractère impératif, mais pas d'évacuation en tant que telle¹.

L'Instruction générale du 4 février 1930 sur « les mesures de sauvegarde à prendre en cas de guerre dans les parties du territoire exposées aux atteintes de l'ennemi » ne devait pas apporter de nouveautés particulières.

En 1931, pour la première fois, une circulaire du ministère de l'Intérieur évoquait l'évacuation lointaine des populations frontalières avec la désignation de départements de replis chargés d'organiser l'hébergement des évacués. Une Instruction générale de juin 1935 précisa cette circulaire, notamment en ce qui concernait la liste des départements de départ et d'accueil.

¹ GIULIANO (Gérard) LAMBERT (Jacques) ROSTOWSKY (Valérie), *Les Ardennais dans la tourmente. De la mobilisation à l'évacuation*, Editions Terres Ardennaises, Charleville-Mézières, 1990, page 98.

Trois ans plus tard, le 1^{er} juillet 1938, la Direction générale de la Sûreté nationale diffusa auprès des préfets une « Instruction générale.../... sur les mouvements et transports de sauvegarde »², document secret de 150 pages dans lequel étaient détaillées toutes les mesures d'évacuation des populations des zones de combat. Les départements frontaliers étaient ainsi divisés en en trois zones :



Carte extraite de GIULIANO (Gérard) LAMBERT (Jacques) ROSTOWSKY (Valérie), *Les Ardennes dans la tourmente...*, op.cit., page 102.

Zone avant A : zone de combat immédiat, à évacuer en totalité

Zone avant B : zone à évacuer sur ordre

Zone arrière ou zone C : zone susceptible d'être évacuée.

Pour ce qui concerne le département des Ardennes, plus de 190 communes étaient concernées par la zone A, soit environ 52% de la population totale du département (voir carte ci-contre). Les populations évacuées devaient alors suivre des itinéraires très précis ; rejoindre d'abord des communes de première destination, puis un département provisoire

d'accueil et enfin, par chemin de fer, un département d'accueil définitif. Jusqu'à cette date, seule la Vendée était habilitée à recevoir les Ardennais,

² HARBULOT (Jean-Pierre), « l'exode des Ardennais et des Lorrains non mosellans », in *Les réfugiés pendant la seconde Guerre mondiale*, ss. la dir. de LEVY (Paul) et BECKER (Jean-Jacques), CERHIM, Confolens, 1999, p. 53. Cette Instruction générale sera en partie refondue en 1939.

les Deux-Sèvres demeurant département d'accueil uniquement en cas de repliement total de la population des Ardennes.

Le 24 janvier 1940, Le Directeur du Service central des réfugiés à Paris communiquait aux préfets des deux départements un plan de répartition dans lequel les Deux-Sèvres se trouvaient destinataires de la totalité des populations des cantons de Charleville, Sedan-Nord, Sedan-Sud, Carignan ainsi que de la population des cantons de Rancourt et Mouzon située dans la zone de l'avant³.

Notons que la préparation d'un tel plan d'évacuation s'était faite dans le plus grand secret afin de ne pas affoler les populations concernées. De même, dans les départements d'accueil, rares étaient ceux qui connaissaient cette Instruction générale, hormis les services des préfectures, puis les maires.

Cinq mois avant le début du conflit, alors que plus personne ne se fait d'illusion sur la sauvegarde de la paix en Europe depuis l'invasion de la Bohême-Moravie par les troupes allemandes en mars, le Préfet des Deux-Sèvres fit parvenir le 4 mai à tous les maires du département, sous le sceau de la confidentialité, ses « instructions sur le repliement, dans le département des Deux-Sèvres, en cas de guerre, de la population d'un département frontière »⁴. Après avoir rappelé la nécessaire protection des populations frontalières en cas de conflit, le préfet exposait les différentes mesures qui devraient être mises en place pour l'accueil, l'hébergement des populations déplacées et les secours qui leur seraient dues. Bressuire était ainsi appelé à devenir l'un des trois centres de réception des réfugiés, avec Parthenay et Niort.

En parallèle, la Préfecture établit également un « plan général de répartition des évacués du département des Ardennes à accueillir dans les Deux-Sèvres »⁵. Ce plan précisait que les réfugiés « originaires des cantons

³ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 26.

⁴ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 169 W 22.

⁵ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 Z 198.

de Charleville et Sedan Sud, au nombre de 34 636 seraient répartis dans l'arrondissement de Parthenay » auquel appartenait Bressuire.

A travers ce document, on découvre plus précisément l'organisation du repliement des populations du Nord et de l'Est qui devaient arriver dans la région, au maximum par voies ferrées, par les gares de Nantes, La Rochelle et Niort et de façon complémentaire par Angers, Montreuil-Bellay et Thouars. Une régulation secondaire se ferait ensuite pour le Nord des Deux-Sèvres, dans les gares de Bressuire, Thouars et Parthenay.

Comme partout dans les départements d'accueil, des centres de répartition des évacués ont été mis en place. Chacun avait en charge l'accueil, la distribution des réfugiés dans les communes, leur ravitaillement et leur hébergement ainsi que le contrôle sanitaire de la population évacuée. Celui de Bressuire, dont la commission administrative était composée essentiellement d'anciens fonctionnaires et militaires et par des médecins, devait accueillir les évacués de deux cantons de l'arrondissement de Rethel : ceux de Novion-Porcien et d'Asfeld, à répartir ensuite dans les cantons de Thouars, Argenton-Château, Bressuire, Cerizay, Châtillon-sur-Sèvre et Moncoutant.

4 600 individus étaient donc prévus pour le canton de Bressuire et la distribution devait se faire comme prévu selon le tableau ci-dessous.

Origine des évacués		Nbre d'évacués prévus	Communes d'accueil du canton de Bressuire	Effectif prévu par commune d'accueil
Cantons	Communes			
NOVION - PORCIEN	Auboncourt-Vauzelles	95	Terves	95
	Chesnois – Auboncourt	200	Breuil-Chaussée Clazay	140 60
	Corny – Machéroménil	165	Chiché	165
	Faux	45	Noirlieu	45
	Herbigny	100	Noirterre	100
	Neuvizy	145	Boismé	145
	Novion – Porcien	500	Bressuire	500
	Saulces – Monclin	570	Bressuire	570
	Sery	440	Beaulieu-sous- Bressuire Chambroutet	90 50 100

			Faye-L'Abbesse	120
			Saint-Porchaire	80
			Saint-Sauveur	
ASFELD	Aire	143	Chiché	143
	Asfeld	474	Bressuire	474
	Balham	95	Chiché	95
	Bergnicourt	101	Clazay	101
	Blanzly	266	Boismé	266
	Brienne-sur-Aisne	214	Faye-L'Abbesse	214
	L'Ecaille	69	Chambroutet	69
	Gomont	307	Clessé	260
	Houdilcourt	77	Beaulieu-sous-Bressuire	77
	Poilcourt-Sydney	121	Saint-Sauveur	121
	Roizy	158	Saint-Porchaire	158
	Saint-Rémy-Le-Petit	51	Chambroutet	51
	Sault-Saint-Rémy	70	Noirlieu	70
	Vieux-Lès-Asfeld	242	Breuil-Chaussée	242
	Total	4 648	Total	4 601

Arch. Dép. Deux-Sèvres, I Z 198, non daté

Localement, organiser l'accueil des évacués

Dès les premiers jours de septembre, alors que la France s'engage dans la « Drôle de guerre », une partie de la population des départements frontaliers, notamment ceux d'Alsace, de la Meuse et de la Moselle est évacuée préventivement, Strasbourg dès le 2 septembre. Ailleurs, dans les Ardennes par exemple, on assiste à des évacuations volontaires de familles préférant partir de leur propre initiative, mais en dehors de tout cadre réglementaire et évidemment sans aucun soutien matériel. Beaucoup ont en tête les mauvais souvenirs de la Première Guerre mondiale⁶. C'est le cas d'une famille de Charleville qui arrivera à Bressuire l'année suivante ; Victor PINGUET, ancien combattant de la grande Guerre, une nouvelle fois mobilisé, décide de mettre sa femme et ses trois enfants à l'abri d'une éventuelle invasion. Il convainc sa femme de partir en train en Normandie,

⁶ ALARY (Eric), *L'exode : un drame oublié*, Paris, Perrin, 2010, p.34.

chez un grand-père⁷. Mais il est bien sûr impossible d'évaluer l'ampleur de ces évacuations préventives, spontanées.

Le 11 septembre, le Ministre de la Santé publique fait parvenir à tous les préfets une enquête sur les conditions sanitaires d'accueil des évacués. L'inspecteur départemental des services d'hygiène des Deux-Sèvres y répond dès le 16, affirmant qu'« il y a encore peu de réfugiés dans le département » et qu'ils ont été, « au fur et à mesure de leur venue, placés chez l'habitant ». Plus loin, il précise que les trois centres prévus (Bressuire, Parthenay et Niort) sont prêts et qu'ils comportent tous une infirmerie et une « biberonnerie » et termine son exposé en indiquant que « les conditions dans lesquelles ils sont hébergés sont satisfaisantes tant du point de vue de la nourriture que du logement. L'état général, l'état sanitaire sont bons »⁸. Ce souci sanitaire, le préfet Henri Graux l'avait déjà évoqué, le 8 septembre, dans une lettre aux maires du département dans laquelle il leur demandait de mettre en place une « infirmerie-dispensaire » dans chaque canton pour soigner les réfugiés, ceci afin de pallier le manque de médecins, mobilisés, et la réquisition des hôpitaux par l'autorité militaire⁹.

Début octobre 1939, une note du ministère de l'Intérieur dresse l'état du nombre d'évacués par département et précise que les Deux-Sèvres en ont accueilli 7 653 en provenance des Ardennes¹⁰. Nous n'en connaissons hélas pas la répartition par communes. Combien la ville de Bressuire en a-t-elle reçu ? Les archives ne permettent pas de répondre avec précision. La seule mention découverte se trouve dans un courrier que le maire de Bressuire, René Héry, envoie au sous-préfet, le 26 septembre, à propos des réfugiés¹¹. Il y parle d'« un grand nombre de réfugiés volontaires »¹² qu'il oppose à

⁷ Voir le témoignage de Simone Pinguet (cahier central).

⁸ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 169.

⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 27.

¹⁰ FACETTA (Albert), *Les réfugiés du Nord-Est. Des cheminées d'usine aux ceps de vigne*, Les Dosseirs d'Aquitaine, Coll. Mémoires de France, 2006, page 36.

¹¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 Z 198.

¹² Par réfugié volontaire, il faut entendre celui qui est parti de lui-même de sa commune, sans attendre les ordres d'évacuation.

d'autres, qualifiés de « réfugiés obligatoires »¹³. Le lendemain, afin de répondre au vœu de la préfecture, René Héry demande à ses concitoyens de veiller à ce que les réfugiés, volontaires ou non, Français ou non, se fassent inscrire à la mairie¹⁴.

Les réfugiés, ou évacués, selon la terminologie employée, sont donc bien arrivés à Bressuire. Et le problème de leur logement va être au centre des préoccupations de la municipalité pendant plusieurs mois. En effet, Bressuire va se trouver confrontée à une double problématique : comment accueillir et loger les évacués des Ardennes, déjà arrivés et ceux qui ne manqueront pas de venir au cas où les opérations de guerre exigeraient le repliement des populations frontalières, et faire la même chose avec une partie des unités de l'armée polonaise repliée dans le nord des Deux-Sèvres, à partir du mois de novembre¹⁵.

Afin de préparer au mieux l'accueil des populations déplacées, le 31 août, le Préfet avait déjà autorisé la Mairie de Bressuire à réquisitionner les locaux du collège libre et des Ecoles primaires supérieures de fille et de garçons qui devront l'être, précise-t-il, « en temps de guerre pour le service des évacuations »¹⁶.

Mais, fin septembre, René Héry ne peut qu'exposer son embarras au sous-préfet, déplorant son incapacité à loger les « réfugiés obligatoires », hormis dans une dizaine de chambres situées dans les locaux de la mairie qui peuvent être « rendues passablement habitables », mais sans aucun matériel de couchage ni aucun mobilier¹⁷.

La situation n'a fait qu'empirer en novembre quand sont arrivés plusieurs centaines de soldats polonais, pour la plupart logés chez l'habitant, après réquisition des autorités militaires françaises, ou casernés dans un

¹³ Par réfugié obligatoire, il faut entendre celui qui a répondu aux ordres d'évacuation des autorités militaires.

¹⁴ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 34.

¹⁵ Voir à ce propos « 1939-1940. Une petite Pologne à Bressuire », in LENNE (Guy-Marie), *Petite histoire de Bressuire*, La crèche, Geste Editions, 2007, pages 129-134.

¹⁶ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 34.

¹⁷ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 Z 198.

cantonnement aménagé spécialement pour eux route de Nantes. L'armée polonaise entre dès lors en concurrence directe avec les réfugiés, ce que le maire reconnaît dans une lettre au Préfet, le 29 décembre : « sur neuf maisons habitables qui avaient été meublées pour les réfugiés, six ont été démeublées pour mettre des soldats polonais et trois ont des lits prêts pour recevoir les réfugiés »¹⁸. Le même jour, dans une autre lettre, il ajoute que « depuis quelques jours, l'autorité militaire a réservé tous les logements pour loger des Polonais, même en plus, des écuries. Si les Polonais qui doivent venir après les premiers jours de l'an sont ici, l'on ne pourra pas loger de réfugiés »¹⁹. A Noirterre, en mars 1940, la situation est identique. A un courrier de la Préfecture lui annonçant que la commune est appelée à recevoir 220 évacués, René Héry répond que « malgré notre bonne volonté .../... si les Polonais ne sont pas partis de Noirterre avant l'arrivée des réfugiés, il nous sera impossible de loger convenablement ces derniers »²⁰. Relation de cause à effet, dès février 1940, le Service des réfugiés de la Préfecture a déclaré le canton de Bressuire « indisponible par la présence de la division polonaise »²¹.

Pourtant, dès septembre, le maire de Bressuire avait suggéré au sous-préfet la construction de baraquements spécialement affectés au logement des réfugiés. L'idée est reprise par le préfet quelque mois plus tard ; le 3 février 1940, il annonce à René Héry que ses services vont se mettre en rapport avec lui à propos de la construction de ce type de logements²². Le 1^{er} mars, marchands de bois, menuisiers et charpentiers de la commune sont invités à la Mairie pour discuter de la construction de ces baraquements avec M. Sauvé, représentant du Préfet. Le descriptif détaillé permet de se faire une idée du projet : les baraques en bois de pin et de sapin devaient être formées de plusieurs travées, chacune de 2,84 mètres de façade et d'environ 17 m² de surface, composée de deux chambres. Strict minimum pour des couples avec enfants ! Quelques jours plus tard, René Héry déplorera auprès

¹⁸ Arch. Dép. Deux-Sèvres, Sc 4888.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 26.

²² Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 Z 198.

du sous-préfet que les pourparlers n'ont pas encore abouti²³. Les atermoiements de la Préfecture n'ont rien d'étonnant dans cette affaire ; dès le 21 février, le préfet avait avisé le Service central des réfugiés à Paris de des difficultés qu'il rencontrait, notamment le manque de main d'œuvre qualifiée, et des doutes qui lui étaient venus : « même si je réussissais à construire 200 baraquements.../... cela ne constituerait qu'un appoint pour le logement de 8 000 personnes »²⁴. Et, en fin de compte, il semble bien que ce type de construction n'a jamais vu le jour à Bressuire.

Au fil des semaines et des mois, malgré les difficultés, les services de la Préfecture et de la Mairie vont continuer d'organiser l'accueil des futurs évacués. Le Préfet envisage de créer, dans chaque chef-lieu de canton, une « station-magasin » dans laquelle seraient constitués des stocks d'objets : lits, appareils de chauffage, literies, linges de maison...²⁵. Plus tard, le service des réfugiés de la Préfecture s'enquiert auprès de la mairie de Bressuire de ses besoins en appareils de chauffage et de cuisine à destination des réfugiés²⁶.

Localement, la préparation de l'arrivée des évacués/réfugiés se trouve compliquée du fait de l'évolution des plans d'évacuation au cours de l'hiver. Ainsi, le 24 janvier 1940, les Deux-Sèvres se voient attribuer une nouvelle répartition par le Service Central des réfugiés et le 29 février, le Préfet fait savoir au Maire de Bressuire que désormais sa commune recevrait 600 personnes de la zone d'évacuation de Charleville, et un contingent supplémentaire en provenance de la zone de repliement, de 5% de l'effectif de la population bressuiraise²⁷. Par ailleurs, il enjoint le maire à préparer « convenablement » l'hébergement de ces populations, l'assurant qu'il

²³ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 34.

²⁴ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 26.

²⁵ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 34.

²⁶ *Ibidem*.

²⁷ Le 15 mai 1940, alors que l'exode massif des populations de l'Est a commencé et que les réfugiés arrivent déjà dans le bocage, la Préfecture envoie une dernière grille de répartition des réfugiés sur laquelle apparaît une nouvelle fois le nombre de 600 réfugiés attribués à Bressuire.

« serait infiniment dangereux de nourrir l'espoir que les évacuations préparées aux frontières pourraient n'être pas mises en œuvre »²⁸.

Cette nouvelle répartition pose cependant problème, c'est ce que soulève le Préfet des Ardennes à son collègue des Deux-Sèvres, début mars. En effet, il lui apparaît dommageable que les habitants de Charleville soient dispersés dans 79 communes et la ville de Sedan dans 26. Il souhaite donc que le schéma de répartition soit revu afin de mieux regrouper les habitants des deux villes²⁹.

A ce stade, seuls le Préfet et les maires des communes concernées étaient tenus au courant de ces nouvelles dispositions. Toutefois, des fuites n'ont pas manqué de filtrer dans la presse locale ce qui conduisit le Préfet à rappeler la confidentialité stricte de ces données afin de ne pas affoler les populations du département³⁰.

Mi-avril 1940, les municipalités des Ardennes sont invitées par le Préfet à prendre contact avec leurs homologues des Deux-Sèvres et de la Vendée³¹.

De même que les populations, les différentes administrations des Ardennes doivent trouver un point d'accueil en Deux-Sèvres, et Bressuire sera désigné comme résidence pour plusieurs d'entre elles dont la municipalité de Charleville (voir tableau page suivante).

A la veille de l'invasion allemande, tout semble en place pour accueillir les populations susceptibles d'être évacuées, même si de nombreuses difficultés ont été mises en évidence devant l'ampleur d'un possible et redouté exode massif. Les infrastructures de transport, de logement, d'approvisionnement apparaissent bien insuffisantes au regard de la tâche qui attend les autorités, tant nationales que locales...

²⁸ Arch. Mun. Bressuire 4 H 34.

²⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 26.

³⁰ Arch. Mun. 4 H 34.

³¹ GIULIANO (Gérard) LAMBERT (Jacques) ROSTOWSKY (Valérie), *Les Ardennais dans la tourmente...*, *op.cit.*, page 118.

Commune d'origine	Administrations publiques, services et municipalités	Commune d'accueil
Vouziers	Directrice Ecole Primaire Supérieure de filles	Bressuire : Cours complémentaire de filles
Rethel	Directeur EPS de garçons	Bressuire EPS de filles
Rethel	Contributions indirectes : contrôleur principal, vérificateur principal, commis ou stagiaire	Bressuire
Sedan Mouzon	Bureaux postaux : recettes de 2 ^{ème} et 4 ^{ème} classes	Bressuire
Charleville	M. le Maire et M. le 1 ^{er} adjoint	Bressuire

Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 27 (non daté)

L'exode

Le vendredi 10 mai, à la veille du week-end de Pentecôte, l'offensive allemande vers l'Ouest est déclenchée. La Belgique et les Pays-Bas subissent un assaut spectaculaire des divisions allemandes, Liège et Rotterdam tombent rapidement. Conformément au plan Dyle-Breda, les troupes franco-britanniques montent vers le nord pour soutenir les troupes belges. Défiant l'obstacle naturel représenté par le massif des Ardennes, les divisions allemandes de Reinhardt et Guderian traversent la forêt et se jettent sur la Meuse qu'ils franchissent le 12. Sedan, Monthermé tombent après des combats particulièrement meurtriers. La Bataille de France vient de commencer

Dans les Ardennes, dès le 10 mai, retentissent les premières alertes aux bombardements et aux mitraillages qui décident de l'évacuation des cantons de Givet, Fumay et Monthermé. Le lendemain, le général Huntziger, commandant la II^e armée, fait évacuer la totalité des zones avant

A et avant B. Le 12, Charleville, Mézières, Mohon sont des villes mortes, totalement vidées de leur population. Dans la nuit du 14 au 15, face à l'avancée des forces allemandes, la décision est prise d'évacuer totalement les habitants du département des Ardennes.

En fait, une partie de la population n'a pas attendu les ordres de départ ; de nombreux habitants sont partis par leurs propres moyens avant même d'y être contraints. Les préparatifs de départ ont souvent été faits en catastrophe, ils n'ont eu que quelques heures pour quitter leur domicile.

Un flot humain est jeté sur les routes ; « rien ne pouvait plus enrayer le torrent déchaîné »³². Les conditions du départ vont être très loin de répondre à ce que les autorités avaient prévu. Les difficultés d'évacuation sont nées de plusieurs facteurs. Notons tout d'abord la pénurie de moyens de transport : trains, autobus sont en nombre nettement insuffisant pour faire face à une fuite d'une telle ampleur. Ensuite, les routes vont se trouver encombrées et saturées très rapidement, au point que les itinéraires officiellement organisés ne serviront plus à rien ; la panique a jeté sur les routes un nombre impressionnant de voitures, charrettes, bicyclettes, et autres moyens de transport improbables tels que brouettes et landaus. Les difficultés vont aussi venir du fait que la Luftwaffe (l'aviation allemande) est maître des airs et n'hésite pas à pilonner, mitrailler, les colonnes de réfugiés, ajoutant la terreur à la panique.

Jeanne Bouillon, réfugiée aux Aubiers, se souvient parfaitement de ce tragique départ dans la chaleur du mois de mai 1940. « Partis de Charleville, les réfugiés de Montcy-Notre-Dame prennent la direction de l'Aisne, par les petites routes (les grands axes sont réservés aux transports militaires), contournent Reims par le Nord avant d'atteindre Brennes. Au cours de ce périple d'une bonne centaine de kilomètres, la colonne est mitraillée plusieurs fois par les chasseurs allemands qui larguent des bombes à ailettes,

³² GIULIANO (Gérard) LAMBERT (Jacques) ROSTOWSKY (Valérie), *Les Ardennais dans la tourmente...*, *op.cit*, page 151.

d'autant plus dangereuses que la trajectoire est imprévisible ; à chaque fois, chacun se protège comme il peut en se jetant dans les fossés »³³.

Le périple de Marie Brochet, rapporté dans l'ouvrage *Les Ardennais dans la tourmente*, rend parfaitement compte des difficultés rencontrées par bon nombre de réfugiés pour rejoindre les Deux-Sèvres. Partie de Blanzzy-la-Sablonnaise, près d'Asfeld, le 15 mai, elle ne rejoindra La Triboire, près de Boismé que 34 jours plus tard, après 27 étapes³⁴ qui l'ont menée à travers 8 départements.

Il ne nous est pas possible de retracer ici les parcours de l'exode tant ils furent divers en fonction du contexte militaire du départ, du ou des moyens de transport utilisés, du trajet suivi, de sa durée. Mais tous ont vécu cet exode comme un arrachement, à leur maison, leur commune, leurs habitudes de vie, leur entourage... Tous ont souffert des conditions dantesques du voyage vers un ailleurs improbable, forcément inconnu³⁵.

L'arrivée des réfugiés à Bressuire

Il est difficile d'imaginer aujourd'hui ce qu'ont pu être ces jours, ces semaines des mois de mai-juin 1940, au cours desquelles les réfugiés affluèrent dans le canton de Bressuire, comme partout ailleurs en Deux-Sèvres et dans les autres départements d'accueil.

Deux documents officiels émanant, l'un du Commissaire général au Service des réfugiés et l'autre du Préfet des Deux-Sèvres permettent cependant de se faire une idée assez précise de la situation dans le département³⁶. Rédigé le 30 mai, le « compte rendu sommaire des opérations de réception et de répartition des réfugiés » du Commissaire général sera repris presque intégralement dans le rapport envoyé par le

³³ Voir témoignage de Jeanne Bouillon recueilli par MM. Gendreau et Lenne, pages 81-85.

³⁴ GIULIANO (Gérard) LAMBERT (Jacques) ROSTOWSKY (Valérie), *Les Ardennais dans la tourmente...*, *op.cit.*, page 231.

³⁵ Les témoignages publiés dans la revue permettent de se faire une idée de la diversité des routes empruntées et des conditions rencontrées par les Ardennais qui ont vécu l'exode.

³⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 27, 169 W 51.

Préfet au Vice-président du Conseil, le lendemain. Dans les deux cas, il est fait mention d'une arrivée de trains en provenance de Nantes et La Rochelle, comme prévu, mais aussi de La Roche-sur-Yon, Poitiers, Angers et Thouars, à une cadence qui s'est accélérée pour atteindre 8 convois par jour. Après une « reconnaissance rapide de leur contenu et selon leur dominante quant à l'origine des évacués », les convois étaient dirigés sur l'un des centres de répartition auxiliaires : Parthenay, Thouars et Bressuire. Dans chaque centre, les évacués étaient ensuite acheminés dans les communes d'hébergement soit en utilisant des trains spéciaux ou commerciaux, soit par cars ou par véhicules particuliers. Toutefois, rien n'est dit sur ceux arrivés par leurs propres moyens, en dehors du cadre réglementaire prévu par le plan d'évacuation.

Les premiers réfugiés arrivent à Bressuire semble-t-il dès le 12 ou 13 mai³⁷. Le lendemain, le maire de Bressuire, René Héry, rédige un « avis » à la population dans lequel il note que les « réfugiés des Ardennes commencent à arriver dans notre ville »³⁸, soit quatre jours seulement après le début de l'offensive allemande. Combien sont-ils alors ? Il est impossible de répondre, les sources restent muettes sur le sujet. Seul *Le Petit Courrier*, le 18 mai, relate que « de nombreux réfugiés arrivent à Bressuire, les premiers en groupes isolés, en automobiles, puis plusieurs convois par chemin de fer. »³⁹

Jeune garçon en 1940, Jean Camus⁴⁰ se souvient de leur arrivée : « On n'avait pas toujours de l'école l'après-midi, il y avait des jours réservés pour essayer d'apporter de l'aide aux réfugiés.../... C'était des pauvres gens qui étaient empilés dans des wagons de la SNCF plus ou moins assainis, plus ou moins grands, ce qui obligeait les gens à être un peu en paquets dans les différentes voitures. Nous leur donnions du café, du bouillon chaud. Nous demandions aux infirmières qui étaient présentes à cette époque là d'aller à tel numéro de voiture pour apporter des soins à des gens qui en avaient bien

³⁷ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 67.

³⁸ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 34.

³⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, R 331.

⁴⁰ Aujourd'hui retraité, Jean Camus est né à Bressuire. Il a 11 ans en 1940. Son père était chef de gare à Bressuire et sa mère travaillait aux PTT.

besoin », « il y a avait aussi ceux qui arrivaient avec des charrettes pleines de choses variées mais nécessaires, par exemple des lessiveuses dans lesquelles on mettait les enfants enveloppés dans des couvertures. » « Certains qui étaient un peu plus aisés avaient des voitures, des charrettes un peu plus solides, plus grandes aussi ; elles étaient conduites par des chevaux ardennais. »⁴¹

Les premiers jours, les autorités vont vouloir mettre en application le plan initialement prévu, mais en fait les choses vont évoluer très rapidement, comme l'attestent les courriers de Préfet aux maires des Deux-Sèvres. Le 13 mai, le préfet Henry Graux, demande encore à ses interlocuteurs de réserver les locaux réquisitionnés « exclusivement aux réfugiés de vos communes de correspondance » ; il semble encore certain de pouvoir respecter le plan de répartition initial, réservant par exemple les locaux disponibles aux seuls évacués, à l'exclusion de ceux « arrivant en auto ou avant l'arrivée d'un train régulier d'évacuation de manière à ne pas favoriser les privilégiés ayant déjà eu l'avantage d'un voyage à leur choix. »⁴² Le 16, le ton a changé, dans un courrier « très urgent et important », le Préfet avoue que « le rythme extraordinairement accéléré avec lequel les trains arrivent à Niort et la composition de ces trains rendent, pour le moment, impossible l'application du plan prévu ». Toutefois, il ne désespère pas de faire « plus tard les redressements nécessaires. »⁴³ Le 18, il invite les maires, sur « ordre du gouvernement », à « recevoir, héberger et ravitailler les réfugiés de toutes les catégories amenés sur le territoire de votre commune. »⁴⁴ Enfin, les 22 et 23 mai, dans une note « très importante », le Préfet demande aux maires du département de « conserver d'une MANIERE ABSOLUE, tous les réfugiés reçus QUEL QUE SOIT LEUR DEPARTEMENT D'ORIGINE ET QUEL QU'EN SOIT LEUR NOMBRE .../... MEME LES ETRANGERS. »⁴⁵

C'est ni plus ni moins la reconnaissance, au plus haut niveau de l'Etat, de l'échec du plan d'évacuation et de répartition des réfugiés. La réalité de

⁴¹ Témoignage de Jean Camus, recueilli par Mme Marylise Hirtz.

⁴² Arch. Mun. Bressuire, 4 H 67.

⁴³ *Ibidem.*

⁴⁴ *Ibidem.*

⁴⁵ En majuscules dans le texte. Arch. Mun. Bressuire, 4 H 67.

l'exode s'est imposée à tous ; des millions de Français, auxquels se sont agglomérés Belges et Luxembourgeois notamment, ont fui devant l'avancée allemande, dans un désordre indescriptible.

Dans ce contexte très particulier, la presse locale va jouer un rôle non négligeable, rendant compte de l'arrivée des réfugiés, relayant les consignes des différentes municipalités. Ainsi, les 16 et 17 mai, *La Dépêche*, *La France* et *Le Petit Courrier* publient-ils dans leurs colonnes, l'avis du maire de Bressuire annonçant les premières arrivées de réfugiés et appelant la population à faire montre de patriotisme⁴⁶. Les journaux rivalisent d'enthousiasme pour afficher l'impeccable organisation de l'accueil, l'attitude remarquable des populations : « la chose qu'il importe de signaler, car nous en ressentons une légitime fierté, c'est l'admirable élan de solidarité qui s'est manifesté dans la population bressuiraise »⁴⁷ ; « Les comités d'accueil, dont l'organisation n'avait rien laissé au hasard, fonctionnent d'une façon irréprochable. »⁴⁸

Patriotisme, solidarité nationale deviennent des leitmotifs que les autorités, qui craignent de ne pouvoir faire face aux événements, voudraient voir partagés par les populations locales.

Combien de réfugiés ont rejoint le canton de Bressuire en cette fin de printemps 1940 ? Une série de données chiffrées (voir graphique Annexe 1) qui ne débute cependant qu'au 21 mai, montre que l'exode est allé *crescendo* jusqu'au 1^{er} juillet au moins. De 1 342 réfugiés, on est passé à 5 650 individus en à peine deux mois, avec une accélération des arrivées à partir de la mi-juin, jusqu'au 1^{er} juillet. Un autre document des archives départementales donne pour le 22 mai le chiffre de 2 055 réfugiés arrivés au centre de répartition de Bressuire, dont 1655 par le train et 460 par route. Une partie de ces réfugiés sera immédiatement distribuée, à l'intérieur du

⁴⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres, R 331.

⁴⁷ *Ibidem*, *La Dépêche*, édition du 18 mai 1940.

⁴⁸ *Ibidem*, *Le Petit Courrier*, édition du 18 mai 1940.

canton mais aussi dans les communes des cantons voisins : Cerizay, Brétignolles, Courlay et Montigny⁴⁹.

Pour Bressuire, nous avons recensé, par recoupement de plusieurs listes, 1 173 réfugiés présents dans la ville à la fin du mois de juin 1940, sans que ce chiffre puisse être considéré comme définitif au regard des lacunes des archives⁵⁰. A Saint-Porchaire, une liste close le 12 juillet, fait état de 725 réfugiés dans la commune⁵¹.

Une préoccupation : le logement

La première préoccupation des autorités locales, confrontées à un problème d'une ampleur jamais connue, a été d'assurer le logement et le ravitaillement des populations évacuées.

Dès le 14 mai, le maire René Héry, dans son avis à la population, annonçait que les réfugiés seraient logés chez l'habitant moyennant une indemnité journalière de 1,25 Franc⁵². En cela, il ne faisait qu'appliquer les circulaires reçues précédemment de la Préfecture, depuis plusieurs mois. La veille, le Préfet avait encore réaffirmé qu'aucune location ne pouvait être faite aux réfugiés arrivés dans les communes par leurs propres moyens. Il ajoutait à l'intention des maires : « tous les locaux réquisitionnés doivent être réservés exclusivement aux réfugiés de vos communes de correspondances. »⁵³

Si l'on s'en tient aux rapports du Commissaire général au Service des réfugiés et du Préfet des Deux-Sèvres, des 30 et 31 mai déjà cités, l'hébergement des réfugiés s'est effectué dans « des conditions aussi satisfaisantes que possible. » Les deux font état de la bonne volonté « parfois touchante » des populations locales et des municipalités. Ils continuent en déclarant que la plupart des réfugiés ont été hébergés chez

⁴⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 Z 198.

⁵⁰ Arch. Mun. Bressuire 4 H 67 et 5F 3/1. Les lacunes peuvent provenir d'un certain sous-enregistrement, d'éventuelles erreurs de retranscription, ou plus simplement de documents perdus.

⁵¹ Arch. Mun. Bressuire, fonds Saint-Porchaire, 1 F 3.

⁵² Arch. Mun. Bressuire, 4 H 34.

⁵³ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 67.

l'habitant ou bien dans des locaux réquisitionnés. Toutefois, dans son rapport au Vice-président du Conseil, le Préfet omet de reprendre quelques appréciations du Commissaire aux réfugiés. En effet, ce dernier avoue que, dans de nombreuses communes, les locaux réquisitionnés sont insuffisants et que ceux qui existent ne permettent pas d'assurer un minimum de confort indispensable. Il se permet même quelques suggestions que le Préfet ne reprendra pas non plus : l'arrêt du mouvement de réception des réfugiés des Ardennes, le renvoi des réfugiés non ardennais vers d'autres départements !

Qu'en a-t-il réellement été localement ? Comment les communes ont-elles fait face au problème crucial de l'hébergement ? Bon gré, mal gré, la population locale mit à disposition des réfugiés une ou plusieurs pièces de leur logement ; ce qui n'évita pas au Maire de procéder à un certain nombre de réquisitions : par exemple, le 16 mai, 4 classes de l'école privée de jeunes filles et 4 autres classes du collège privé de garçons sont mises au service des réfugiés⁵⁴. C'était aussi sans tenir compte des placements d'office opérés sur ordre. Ainsi, le 18 mai, le Préfet reçut la consigne d'assurer la priorité de logement pour 250 cheminots du dépôt de Somain, du Nord, affectés à celui de Bressuire⁵⁵.

Quelques témoignages suffisent pour se rendre compte de la multiplicité des situations rencontrées par les réfugiés. Originaire de Sedan, Paul Briffe avait 8 ans lorsqu'il est arrivé à Bressuire avec sa famille. Il se souvient d'avoir été logé d'abord à la gendarmerie, dans des conditions très précaires. Il n'y avait pas de cuisinière dans le logement et la famille était éparpillée au moment des repas⁵⁶.

Arrivée le 20 mai aux Aubiers, Jeanne Bouillon et sa famille se voient attribuer par la Mairie un premier logement au confort sommaire, sans électricité, avec une seule pièce⁵⁷.

Jean Camus raconte que sa mère, employée des PTT « a voulu qu'une famille dont les membres travaillaient à la Poste de Balan, à côté de Sedan,

⁵⁴ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 34.

⁵⁵ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 1 Z 198.

⁵⁶ Voir le témoignage de Paul Briffe pages 69-80

⁵⁷ Voir le témoignage de Jeanne Bouillon pages 81-85

soit accueillie ; c'était quelque chose de normal. Et nous avions à cette époque un logement avec une grande remise qui permettait de pouvoir les loger.../... deux femmes, deux cousines et un jeune garçon. »⁵⁸

Notons ici que les affinités professionnelles ont joué un certain rôle permettant à des réfugiés de trouver un hébergement chez un/une bressuirais(e) exerçant le même métier.

Pour la famille Pinguet, les choses ont été plus compliquées encore. Arrivée à Bressuire avec ses parents et ses frère et sœur, Simone, l'aînée, ne cache pas sa joie : « pour ma part, je ne voyais qu'une chose, nous étions en ville ». Originaire de Charleville, elle ne « s'imaginait pas ailleurs » ! Sa joie ne fut que de courte durée puisque la famille dut se diriger vers Terves où, durant quelques jours, la salle de gymnastique servit de dortoir alors que les repas étaient pris sous le préau de l'école. Leur premier logement, les Pinguet le durent à M. Chevalleraut qui « nous a donné le meilleur de son toit, là où on pouvait faire du feu, avec une vraie cuisinière.../... C'était très petit mais nous avions un toit. »⁵⁹ La famille y restera tout l'hiver.

Ailleurs, dans le canton, les mêmes scènes se sont répétées. Le 23 mai, *La Dépêche du Centre* rapporte qu'à Faye-L'Abbesse « les premiers réfugiés sont arrivés.../... où ils se sont aussitôt installés dans les locaux réquisitionnés et aménagés par le maire et la population. »⁶⁰

Beaucoup de témoignages recueillis localement parmi d'anciens réfugiés ou puisés dans plusieurs ouvrages⁶¹ font état du décalage important entre le département des Ardennes, industriel et fortement urbanisé et le bocage bressuirais, encore très rural et agricole : absence d'électricité dans certains lieux-dits, pas toujours de l'eau courante, cuisine dans la cheminée, sol en terre battue, utilisation du bois pour le chauffage et la cuisson au lieu du charbon... Il suffit de lire les récits qui suivent dans la revue pour

⁵⁸ Témoignage de Jean Camus, recueilli par Marylise Hirtz.

⁵⁹ Voir le témoignage de Simone Pinguet (cahier central).

⁶⁰ Arch. Dép. Deux-Sèvres, R 331.

⁶¹ Notamment GIULIANO (Gérard) LAMBERT (Jacques) ROSTOWSKY (Valérie), *Les Ardennes dans la tourmente...* Op. cit. ; LEVY (Paul) et BECKER (Jean-Jacques) (ss. La dir. de), *Les réfugiés pendant la seconde Guerre mondiale*, CERHIM, Confolens, 1999.

comprendre ce dépaysement asséné soudainement à des populations déracinées, fatiguées, démoralisées.

Une fois encore, laissons le Commissaire général au Service des réfugiés dresser un premier bilan de l'accueil des évacués⁶². A la date du 6 juin, les Deux-Sèvres auraient reçu environ 100 000 individus, de toutes provenances. Si les communes ont fait efficacement face au problème du logement, il n'en demeure pas moins que des progrès restent à faire : amélioration des locaux déjà occupés, achèvement de baraquements... Surtout, il énumère la liste des équipements manquants : 1 000 lits en fer pour les hôpitaux et les infirmeries, 10 000 couchettes en bois, 1 000 matelas, 15 000 couvertures et 25 000 draps. Plus loin, il ajoute à cette liste la nécessité de se procurer 5 000 petites cuisinières pour 4 à 10 personnes, 5 000 unités de mobilier (armoire, buffet, table, quatre sièges) et 10 000 pièces de vaisselle pour des familles de 4 à 6 personnes (assiettes, couverts, verres, casseroles, plats).

En fait, les souhaits du Commissaire ne sont restés que des vœux pieux, pour deux raisons. Tout d'abord - mais il ne pouvait le savoir au début du mois de juin - de très nombreux réfugiés regagneront leur domicile au cours de l'été, dès le mois de juillet, rendant sa requête en grande partie caduque. Par ailleurs, la production industrielle française, déjà désorganisée par les effets de la guerre (mobilisation des personnels, exode et bombardements des installations) était désormais en grande partie réservée aux besoins militaires et il aurait fallu obtenir des autorisations spéciales pour pouvoir espérer une fabrication extraordinaire pour le Service des réfugiés.

Le ravitaillement

Autre difficulté à laquelle les autorités furent confrontées, celui du ravitaillement d'une population partie la plupart du temps sans rien ou dont les maigres réserves ont été épuisées le temps du voyage. Arrivée complètement démunie, souvent affaiblie, parfois en état de sous-nutrition, il a fallu trouver les moyens de la nourrir convenablement. Si les habitants

⁶² Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 27.

des communes ont, les premiers, offerts sur leurs propres réserves, les autorités ont pris le relais, par le biais des comités locaux aux réfugiés, distribuant des denrées, offrant des repas dans des cantines spécialement aménagées en attendant que des allocations de nourriture fussent allouées sous la forme de bons. A Terves, le 24 mai, ces bons sont distribués aux réfugiés contre l'équivalent de 24 kg de viande⁶³.

Dans l'urgence des premiers jours, les services de la préfecture font parvenir des denrées de base dans les chefs-lieux de cantons. Ainsi le 18 mai, le Maire de Bressuire est prévenu d'une expédition de 7 quintaux de riz à répartir ensuite dans les différentes communes de sa circonscription⁶⁴.

Le 27, alors que les allocations commencent à être versées aux réfugiés, le Préfet informe les mairies des nouvelles dispositions. Certaines denrées de première nécessité leur seront fournies par l'intermédiaire de grossistes et facturées au prix de revient majoré de 6%. A charge ensuite de revendre ces denrées aux réfugiés, par l'intermédiaire des Comités d'accueil locaux à un prix sensiblement égal à celui pratiqué par les commerçants détaillants. Bressuire se trouve ainsi destinataire de 250 litres d'huile, 250 kilos de graisse, 400 de sucre et 240 de café⁶⁵. Ces dispositions peuvent avoir été prises en partie pour mettre un frein à une pratique dénoncée auprès de la Préfecture selon laquelle des commerçants avaient profité de l'afflux des réfugiés pour majorer sensiblement leurs prix de vente⁶⁶.

Lorsque le Préfet envoie son rapport au Vice-président du Conseil, le 31 mai, Il peut affirmer que « dans les communes d'hébergement, [le ravitaillement] s'est trouvé suffisamment assuré », arguant d'une commande de 300 000 rations de vivres dont une partie a déjà été distribuée⁶⁷. Quant au Commissaire général du Service des réfugiés, il affirme qu'à Bressuire, la cantine du centre d'accueil a distribué plus de 11 000 repas et 5 000

⁶³ Arch. Mun. Bressuire, fonds de Terves, non coté ;

⁶⁴ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 67.

⁶⁵ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 67.

⁶⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 169.

⁶⁷ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 27.

sandwiches ou petits déjeuners, sans compter ce que le service de biberonnerie a pu dispenser aux enfants en bas-âge⁶⁸.

La prise en charge sanitaire

A la fin du mois de mai 1940 le préfet des Deux-Sèvres présente ainsi la situation sanitaire dans le département⁶⁹. Selon lui, celle-ci est « assez satisfaisante » pour des réfugiés « arrivés dans un état de grande fatigue, souvent même exténués.../... Aucun symptôme d'épidémie ne s'est manifesté ». Seul le problème hospitalier, qualifié de « très important.../... difficile à résoudre » retient l'attention du préfet. En effet, le département est mal équipé en hôpitaux, sans compter que l'autorité militaire a réquisitionné 1 800 lits. Quant aux médecins, infirmiers et autres spécialistes de santé, une partie d'entre eux a été mobilisée.

Pour Bressuire, un témoignage et l'étude de plusieurs documents des archives viennent nuancer quelque peu le propos du préfet. Mme Valteau, de Bressuire, se souvient avoir vu les réfugiés « entassés dans les classes d'école de l'école Dugesclin. Ils étaient fatigués, vieillards allongés, enfants et bébés sans couches et culottes de rechange et lavés grosso-modo sur le sol à l'aide de bassines. »⁷⁰ Par ailleurs, les années qui ont précédé la guerre, on comptait dans les registres municipaux d'état civil entre 86 et 106 décès. En 1940, 165 décès sont enregistrés. Même si ce pic de mortalité n'est pas entièrement dû à l'arrivée des réfugiés, 37 d'entre eux décéderont peu après leur arrivée, la plupart à l'hôpital. Nous connaissons la raison du décès pour 34 grâce à une liste découverte aux archives départementales (voir tableau page suivante)⁷¹. L'âge moyen des décédés est de 52 ans.

Les causes des décès font ressortir des problèmes cardiaques pour un certain nombre de cas : « affections cardiaques », « insuffisance cardiaque », « mort subite », « cœur », « collapsus cardio vasculaire », « congestions cérébrale », « embolie », chez des individus âgés ou très âgés. Les

⁶⁸ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 169 W 51.

⁶⁹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 158 W 27.

⁷⁰ Témoignage de Mme Christiane Valteau, recueilli par son fils Jacques Valteau. Ses parents, M. et Mme Vigneau, tenaient un commerce non loin de la place Notre-Dame.

⁷¹ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 169 W 51.

mauvaises conditions du départ et de l'exode, les carences sanitaires, de ravitaillement, la fatigue et le stress accumulés ont pu avoir, chez des hommes et des femmes peut-être déjà fragiles, des conséquences funestes.

âge du décédé	Cause du décès
39	accident (militaire)
?	accident de moto fracture du crâne
75	affection cardiaque
?	affection cardiaque
47	affection chirurgicale
18	blessé par bombardement
30	blessure par balle (militaire)
2	blessure par éclat d'obus
8	blessure par éclat d'obus
32	blessure par éclat d'obus
62	blessure par éclat d'obus
?	blessure par éclat d'obus
30	blessure par éclat d'obus (militaire)
88	broncho pneumonie
76	cirrhose hépatique
84	cœur
68	collapsus cardiovasculaire
?	congestion cérébrale
52	écrasé par automobile
25	embolie
80	embolie
20	empoisonnement par champignon
71	hernie étranglée
69	hypothyroïdie congénitale
67	insuffisance cardiaque
26	lymphogranulomatose
63	mort subite
?	œdème aigu du poumon
34	pendaison
76	plaie à la hanche par éclat d'obus
82	pleurésie
67	pneumonie
60	suites opératoires
59	tumeur médiastin

Par ailleurs, des circonstances locales dramatiques ont aggravé la mortalité dans la population réfugiée. Par recoupement avec l'état civil, nous avons pu connaître les circonstances du décès de 7 réfugiés pour lesquels il est noté « blessure par éclat d'obus » ou par « balle ». Les actes de décès sont tous accompagnés de la mention « mort pour la France » avec cette précision : « décédé suite des blessures du bombardement du 22 juin ». Ce jour-là, au moment où, dans la clairière de Rethondes, les plénipotentiaires français et allemands signaient l'acte d'armistice, les troupes allemandes entraient dans Bressuire après l'avoir un temps bombardée. A côté des victimes militaires, se trouvaient aussi plusieurs réfugiés, arrivés peu de temps auparavant à Bressuire, croyant bien avoir échappé au pire. Parmi eux, deux enfants de 2 et 8 ans, Paul et Jacques Cueilhe, nés à Montrouge⁷².

Par ailleurs, les médecins bressuirais vont être très sollicités par les réfugiés qui ont droit à une assistance médicale gratuite. Nous ne possédons qu'une liste du nombre de consultations reçues par ces praticiens au 4^{ème} trimestre de l'année 1940, mais elle en dit long sur leur activité au service des réfugiés, à un moment où la plupart sont déjà repartis (voir page suivante).

Certaines femmes sont arrivées à Bressuire enceintes. Mais la situation n'était pas sans poser de problème dans la mesure où la maternité de Bressuire n'avait pas suffisamment de lits disponibles en mai-juin. Le préfet ne pouvait dans ce cas-là qu'encourager les accouchements à domicile, confiés aux sages-femmes et médecins, ne réservant la maternité qu'en cas de nécessité absolue⁷³. Les registres de naissances de la commune de Bressuire laissent apparaître, comme pour les décès, un pic de natalité pour l'année 1940. Les années d'avant guerre voyaient naître autour d'une centaine d'enfants alors qu'en 1940, on comptabilisa 158 naissances. Parmi

⁷² Une plaque du souvenir a été apposée en haut du boulevard de Thouars, après la guerre, à l'initiative de la société des « Amis du Vieux Bressuire » pour honorer la mémoire des victimes du 22 juin 1940.

⁷³ Arch. Dép. Deux-Sèvres, 169 W 22.

elles, nous en avons identifié une trentaine dont les mamans étaient réfugiées dans le Bressuirais⁷⁴.

Nom du docteur bressuirais consulté par les réfugiés au 4^{ème} trimestre de l'année 1940	Nombre de consultations
D ^r BERNARD	10
D ^r Charles BERNARD (ophtalmologiste)	22
D ^r CACAULT	26
D ^r GELOT	20
D ^r HAURAS	5
D ^r ICHON	7
D ^r Jean LECOINTRE	21
D ^r METAYER	67

Arch. Dép. Deux-Sèvres, Sc 10494

Portrait des réfugiés dans le Bressuirais

Au 1^{er} juillet, on peut considérer globalement l'exode comme terminé. Il devient alors possible de dresser le profil de la population évacuée. En effet, très tôt, les autorités préfectorales ont ordonné que les réfugiés soient recensés dans les communes afin, notamment, de mieux encadrer le phénomène, mais aussi pour leur porter assistance et leur délivrer des allocations, de logement et de nourriture. Des listes ont donc été dressées sur lesquelles figurent de nombreux renseignements concernant l'identité des réfugiés, leurs communes d'origine, parfois leur date d'arrivée dans la commune. Les archives municipales de Bressuire ont conservé une partie de ces listes⁷⁵ qui, à l'aide de l'outil informatique, permettent aujourd'hui de cerner assez précisément cette population déplacée.

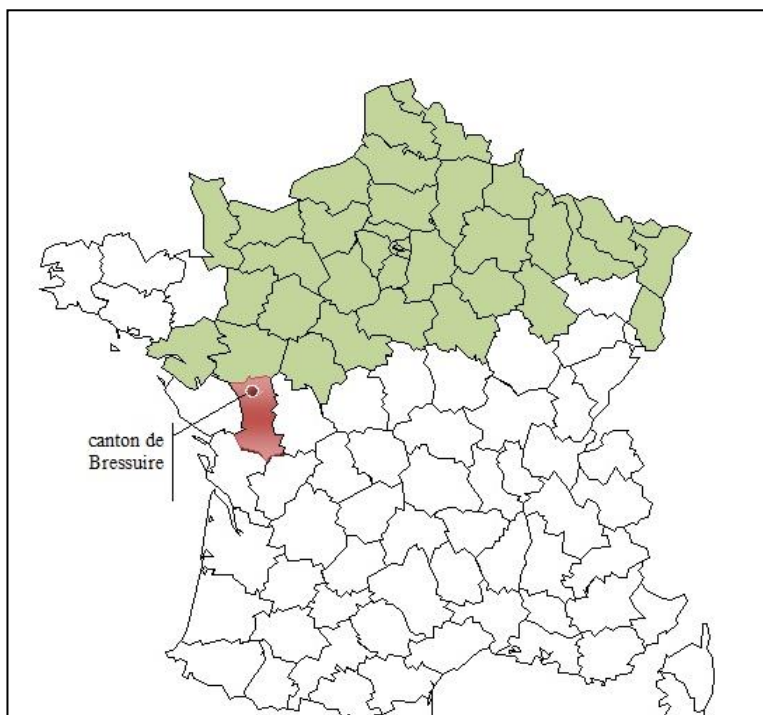
⁷⁴ Il n'est pas toujours aisé de compter telle ou telle naissance comme étant celle d'un enfant de réfugiés dans la mesure où le/la secrétaire de mairie ne portait pas systématiquement la mention « réfugié » sur l'acte.

⁷⁵ Arch. Mun. Bressuire 4 H 67 et 5F 3/1.

Origines des réfugiés

Si le plan d'évacuation imaginé par l'Etat prévoyait que le canton de Bressuire serait destinataire des réfugiés du département des Ardennes, la réalité de l'exode est venue en partie mettre à bas cette organisation.

La carte ci-dessous, établie à partir des différentes listes arrêtées en juillet 1940, illustre bien l'ampleur du phénomène de l'exode. Les réfugiés présents dans le canton de Bressuire sont originaires de 32 départements différents, au Nord d'une ligne Nantes-Mulhouse (en exceptant la Bretagne). Elle reflète en tous points le parcours et l'avancée des armées d'invasion – IV^e et XVIII^e armées notamment - qui, à partir de l'Est, vont envahir le Nord et la Normandie, Paris, avant de descendre vers l'Ouest.



**Départements d'origine des réfugiés
dans le canton de Bressuire en juillet 1940 (en vert sur la carte).**

Cependant la carte ne saurait rendre compte entièrement de la réalité. A la même date, le graphique en annexe 2 la complète en précisant le nombre de réfugiés comptabilisés dans le canton de Bressuire, par département d'origine. Il surprend par le nombre de réfugiés accueillis : 5 650 soit, 36,30% de la population du canton. Les efforts très importants, réalisés par les autorités locales pour loger et ravitailler cette population, prennent ici tout leur sens.

Le flux principal – mais cela ne saurait surprendre – provient des départements de l'Est de la France : Ardennes (2 827 réfugiés), Aisne (305), Marne (155), Haute-Marne (55), Meurthe-et-Moselle (24), Meuse (24), Moselle (1), Bas-Rhin (10) et Haut-Rhin (17), soit 3 418 individus, 60,5% du total. Les Départements du Nord (Nord, Pas-de-Calais, Somme et Aisne) en comptent 915, soit 16,1% du total. Notons aussi la présence de 131 belges pris dans le flot de l'exode. Ces départements sont les premiers à avoir été évacués et/ou dans lesquels les populations ont cédé à la panique.

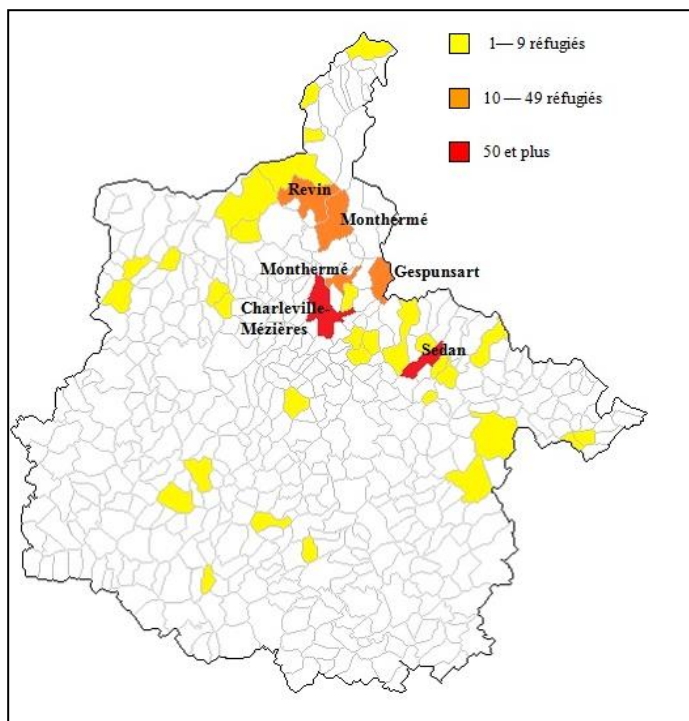
Puis viennent les départements parisiens avec 646 réfugiés, soit 11,4% du total et les départements normands 359, soit 6,5%. Les représentations parmi les plus faibles arrivent logiquement des départements les plus proches des Deux-Sèvres.

L'observation de la carte et du graphique montre que, même si les évacuations ne se sont pas déroulées comme prévu initialement, la moitié des réfugiés présents dans le canton de Bressuire en juillet 1940 (ceux des Ardennes) a su arriver à bon port, dans l'un des départements (la Vendée était également destinataire des réfugiés des Ardennes) qui lui était assigné.

Attardons-nous maintenant sur les réfugiés du département des Ardennes dans la commune de Bressuire, en juin 1940. Nous en avons dénombré 799, originaires de 36 communes actuelles⁷⁶. La carte de la page suivante montre la répartition de ces communes sur l'étendue du département. Rien de surprenant au fait de retrouver des communes en grande majorité du Nord du département, évacuées dès les premiers jours de

⁷⁶ Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, certaines communes se sont regroupées. C'est le cas notamment des communes de Charleville et de Mézières.

l'offensive allemande. Là aussi le plan d'évacuation a été pour une part importante respecté. Charleville-Mézières arrive en tête avec 565 réfugiés, soit plus de 70% du total, puis Sedan avec 74 réfugiés (9,3% du total) et Revin avec 32 réfugiés (4% du total). Nous trouvons ensuite Nouzonville (15 réfugiés), Monthermé (13), Gespunsart (10) puis les autres communes avec moins de 10 réfugiés.



Loger les réfugiés

Arrivés à Bressuire, tous ces réfugiés, quel que soit leur département d'origine, ont trouvé à se loger, beaucoup chez l'habitant, quelques-uns dans des structures mises à leur disposition. Grâce aux listes des archives municipales de Bressuire, nous connaissons le lieu d'hébergement pour 590 d'entre eux. Nous avons cherché à savoir si une géographie du refuge existait à Bressuire, quel quartier, quelle rue avait accueilli le plus de réfugiés. Au bout du compte, on s'aperçoit que les réfugiés ont été répartis

de façon uniforme sur tout le territoire de la commune, même si certaines rues en ont reçu davantage que d'autres ; encore faut-il tenir compte de la longueur des rues et du fait que certains réfugiés vont changer plusieurs fois de domicile. Ainsi, la route de Nantes a hébergé plus de 50 réfugiés, le boulevard Joffre plus de 30, la rue de Juillot plus de 20, la place du 5 Mai, 25, la rue Victor-Hugo, 17, la rue Jean-Jaurès, 14...

Les hôtels ont aussi été des lieux d'accueil, parfois sur réquisition : l'hôtel de France, ceux du Cheval-Blanc et des Trois-Marchands, l'hôtel Garreau. Le 19 mai, le maire de Charleville logeait à l'hôtel Moderne, face à la gare. Plusieurs dizaines de réfugiés sont logés à leur arrivée à l'infirmerie polonaise⁷⁷ évacuée par ses précédents occupants dans le courant du mois de mai, au moment du repli de l'armée polonaise en partie cantonnée à Bressuire depuis la fin de l'année précédente. Enfin, dès leur arrivée à Bressuire, quelques réfugiés malades ont été dirigés vers l'hôpital.

Nous avons tenté d'approcher la réalité de l'hébergement dans les communes du canton. L'exemple de Noirliu est intéressant. Nous possédons une série de données -- bordereaux d'indemnisation de logement -- *a priori* complète, de 1940 à 1943, qui a permis d'établir la liste des habitants de la commune qui ont accueilli des réfugiés⁷⁸. Les premiers gagnent la commune le 16 mai, et trouvent un toit chez Célestin Pineau Valérie Pépin et Arthur Quais. Le lendemain, c'est au tour d'Auguste Charrier d'accueillir des réfugiés. Les arrivées vont s'échelonner ensuite jusqu'à la fin du mois d'août, l'essentiel s'effectuant au mois de mai. Au total, ce sont 46 habitants de Noirliu qui recevront des réfugiés à partir de mai 1940, chez eux ou dans un logement leur appartenant, certains semble-t-il pour quelques semaines seulement.

A Saint-Porchaire, les réfugiés sont distribués autant dans le bourg, et notamment au presbytère et à l'école de garçons, que dans les fermes, ainsi

⁷⁷ A ce jour, nous n'avons pas réussi à situer cette infirmerie polonaise, peut-être dans le camp polonais établi fin 1939 route de Nantes.

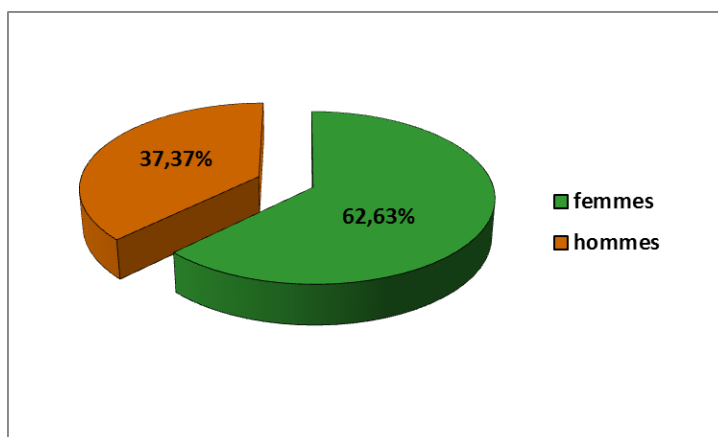
⁷⁸ Arch. Dép. Deux-Sèvres, R 331.

que dans les quartiers à la lisière de Bressuire, Malabry, Moulin Jacquet. Certains seront même logés au Champ de courses de la Baritauderie⁷⁹.

Identifier la population réfugiée

Approchons davantage cette population réfugiée. Qui sont ces hommes et ces femmes ? Quel âge ont-ils ? Quels métiers exerçaient-ils ?

Notre base de travail s'appuie sur une population réfugiée à Bressuire en juin 1940 de 1 173 individus identifiés. Premier constat d'importance, le monde des réfugiés est un monde d'enfants. En effet, 36,8% d'entre eux ont moins de 20 ans. La répartition par sexe des adultes (voir graphique ci-dessous) n'étonne pas dans ce genre de circonstance : 62,6% de femmes et seulement 37,4% d'hommes. Ainsi, les trois-quarts des réfugiés sont donc des femmes accompagnées d'enfants.

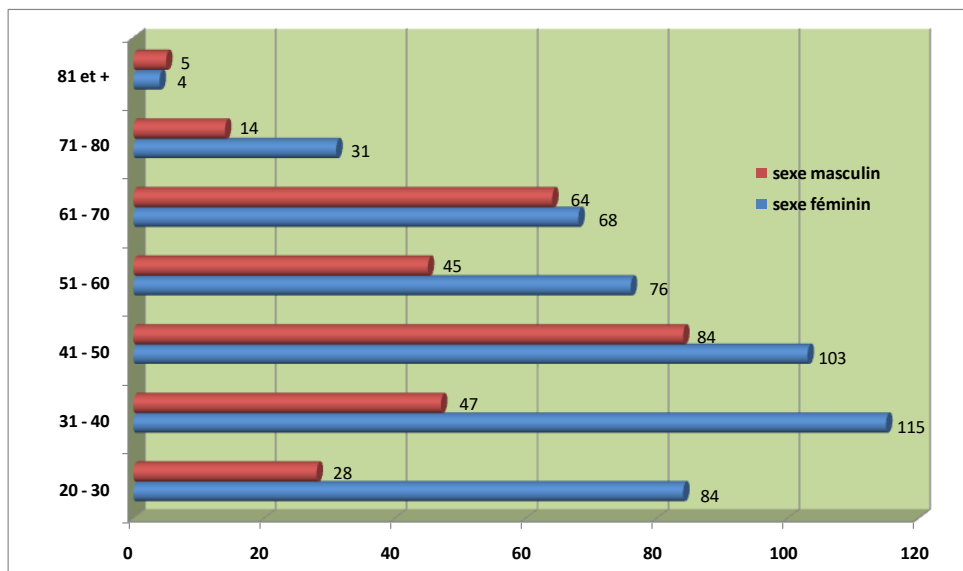


Structure par sexe de la population réfugiée adulte à Bressuire en juin 1940 (20 ans et plus)

Continuons à envisager la structure par âge. Le graphique de la page suivante confirme ce que nous avons observé, la sous-représentation de la tranche masculine des 20-60 ans. Celle-ci tient en grande partie au fait que les hommes sont encore, à cette date, mobilisés.

⁷⁹ Arch. Mun. Bressuire, fonds de Saint-Porchaire, 1 F 3.

Lors de leur recensement à Bressuire, les réfugiés étaient tenus de déclarer leur profession. Nous l'avons identifiée pour 54,4% des hommes et seulement 12,7% des femmes. Cette différence est due essentiellement au fait que nombre de femmes n'exercent pas d'activité professionnelle, demeurant au foyer familial. De l'étude de ces professions, il ressort quelques observations.



Structure par sexe et par âge de la population réfugié adulte à Bressuire en juin 1940

La palette des métiers masculins est très diversifiée. Les Ardennes étant un département industriel et déjà urbanisé, les métiers de la métallurgie sont très présents : ajusteur, chauffeur de four, chaudronnier, manœuvre, machiniste, mécanicien, mouleur, tourneur, tréfileur... Viennent ensuite les artisans-commerçants : boucher, boulanger, burrelier, coiffeur, forgeron, maçon, menuisier, pâtissier... En assez grand nombre aussi, les employés, de bureau, de commerce, de mairie, d'hôtel ainsi que ceux des PTT ; quelques rares agriculteurs et ouvriers agricoles ainsi que deux séminaristes.

Les métiers féminins sont moins variés, essentiellement des professions subalternes, employées et ouvrières : femme de ménage, ménagère, couturière, mouleuse, modiste, râpeuse, servante, taraudeuse,

vendeuse, nurse ... ; quelques commerçantes toutefois, deux institutrices, une cultivatrice, une hôtelière, une marchande foraine.

Au bout du compte, il apparaît que le monde des réfugiés, à Bressuire, est plutôt celui des petites gens, appartenant aux classes laborieuses et classes moyennes inférieures, reflet de la société urbaine française de l'époque, à l'opposé du monde rural dans lequel les réfugiés vont être plongés durant leur exil intérieur.

Le retour des réfugiés

Au 1^{er} juillet, les réfugiés dans le canton de Bressuire ont pu trouver un hébergement, au moins provisoire, certains un travail. Mais ce ne fut pas toujours facile pour ces urbains qui ne connaissaient rien aux travaux des champs. Beaucoup eurent à cœur de trouver à s'employer, quel que soit le travail⁸⁰, mais certains réfugiés prirent prétexte de leur ignorance des choses de la terre pour ne rien faire durant leur séjour. A Terves, Odette Roy se souvient d'une famille de Charleville « incapable d'aucune aide » et dont les membres étaient plutôt attirés par le petit vin du pays, ce qui les rendait souvent très « nonchalants. »⁸¹

Quoi qu'il en soit, le temps de l'attente commence pour tous, avant d'être autorisés à reprendre la route pour rentrer chez eux.

Dès le 25 juin, dans une allocution radiodiffusée, Pétain promettait aux réfugiés : « vous serez bientôt rendus à vos foyers. »⁸² Le vieux maréchal ne faisait que reprendre l'une des clauses de la convention d'armistice signée trois jours auparavant qui prévoyait, dans son article 16, que « le gouvernement procédera au rapatriement de la population dans les territoires occupés, d'accord avec les services allemands compétents. »⁸³ En

⁸⁰ Voir les témoignages qui suivent cet article.

⁸¹ Témoignage de Mme Odette Roy, recueilli par Jacques Ethieux.

⁸² ALARY (Eric), *L'exode : un drame oublié*, Paris, Perrin, 2010, p.337.

⁸³ STRAUSS (Léon), « Les réfugiés et expulsés alsaciens et mosellans dans la France de Vichy. 1940-1944 », in *Les réfugiés pendant la seconde Guerre mondiale*, ss. La dir. de LEVY (Paul) et BECKER (Jean-Jacques), CERHIM, Confolens, 1999, p. 14.

fait, le retour des réfugiés sera négocié deux jours avant l'obtention des pleins pouvoirs par Pétain, en juillet. Mais l'opération ne pouvait qu'être lourde et complexe ; n'oublions pas qu'elle concernait plusieurs millions d'individus ! De plus, certaines zones du territoire national, au Nord et à l'Est - pour simplifier, les Ardennes, la Flandre, la Lorraine et une partie de la Bourgogne⁸⁴ - restaient interdites aux réfugiés, ce dont la presse régionale rendit compte dans ses colonnes au cours de l'été 1940⁸⁵. C'est donc toute une partie de la population réfugiée dans le canton de Bressuire qui ne pouvait espérer, au moins provisoirement, rentrer dans ses foyers.

Toutefois, certains d'entre eux, n'écoulant que leur désir de revoir leur maison et leurs biens, n'ont pas attendu les notifications officielles et ont repris la route alors que les Allemands interdisaient le franchissement de la Loire. Le 13 juillet, le sous-préfet de Saumur alerta son collègue de Parthenay sur ce fait, lui demandant de veiller à conserver les réfugiés dans son arrondissement⁸⁶. Beaucoup ont été arrêtés par la gendarmerie nationale dès leur arrivée dans le Maine-et-Loire, d'autres sont parvenus jusqu'à Saumur où ils se trouvèrent bloqués.

Les premiers retours ont cependant lieu dès juillet, organisés avec l'aide de la Croix Rouge, d'associations américaines et suisses⁸⁷, afin de ne pas revivre les difficultés des mois de mai et juin. Localement, un avis de la Mairie de Bressuire, non daté, demanda à tous les réfugiés de se faire inscrire au Comité d'accueil, rue des Campes, les 7 et 8 août, « en vue d'un rapatriement plus rationnel »⁸⁸. René Héry avait reçu un courrier du sous-préfet de Parthenay, le 1^{er}, lui annonçant que trois trains partiraient « prochainement », réservés aux réfugiés de la Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise⁸⁹. Le 6, les mêmes réfugiés devaient désormais être dirigés sur Niort sur ordre préfectoral ; le 9 août, les 125 réfugiés concernés n'avaient toujours pas quitté Bressuire. Ils ne partiront en fait que le 17 août de la gare

⁸⁴ ALARY (Eric), *L'exode : un drame oublié*, Paris, Perrin, 2010, p.329 et suiv.

⁸⁵ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 67.

⁸⁶ *Ibidem*.

⁸⁷ ALARY (Eric), *L'exode : un drame oublié*, Paris, Perrin, 2010, p.339.

⁸⁸ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 67.

⁸⁹ *Ibidem*.

de Bressuire, une rame de wagons ayant été mise à leur disposition par le Service des réfugiés⁹⁰. Dans les mêmes jours, ceux de Normandie (Haute et Basse), ceux de la Somme, de l'Oise, de la Marne, de l'Aisne étaient autorisés à rentrer chez eux⁹¹. Mais les retours vont s'étaler dans le temps. Le 23 septembre, le maire de Terves est encore averti par le Préfet d'un calendrier de départs de trains pour les réfugiés de la Marne et des zones permises de la Somme, de la seine, Seine-Inférieure, Oise et Aisne qui partiront de Niort entre le 25 septembre et le 5 octobre⁹².

Le graphique, en annexe 3, atteste du rythme des départs des réfugiés entre la fin août 1940 et le mois de mai 1943. On note une très forte diminution du nombre de réfugiés à la fin de l'année 1940, passant de 973 individus à 506. Par la suite, les départs s'échelonnent régulièrement jusqu'à une nouvelle forte diminution en 1943⁹³. Poussons plus loin l'analyse pour confirmer ce que les sources ont livré ; les Ardennais sont les réfugiés qui resteront le plus longtemps dans le Bressuirais. Si, en juin 1940, ils représentent déjà 68,1% de l'ensemble de la population réfugiée, le 28 décembre, le pourcentage est passé à 80,6 !

Tous ne rentreront pas, loin s'en faut. Les réfugiés des Ardennes notamment ne le pouvaient pas, du moins les premières années du conflit, leur département étant situé en zone interdite. Pourtant, certains vont tenter leur chance et essayer de franchir la ligne de démarcation du Nord-Est. Ils seront refoulés par les Allemands, comme ces 10 réfugiés de Charleville revenus en Vendée et que le Préfet, le 11 septembre, recommande au maire de Charleville en résidence à Bressuire⁹⁴.

D'autres au contraire seront autorisés à revenir avec un laissez-passer : certains patrons, des ouvriers, des fonctionnaires, gendarmes, agents SNCF, boulangers... dont les Allemands ont besoin pour entretenir les infrastructures locales, pour faire repartir l'économie, à leur profit, ou pour

⁹⁰ *Ibidem.*

⁹¹ *Ibidem.*

⁹² Arch. Mun. Bressuire, fonds de Terves, non coté.

⁹³ A Saint-Porchaire, les réfugiés étaient 725 en juillet 1940, 140 en octobre et seulement 33 en juillet 1942. Arch. Mun. Bressuire, fonds Saint-Porchaire, 1 F 3.

⁹⁴ Arch. Mun. Bressuire, 4 H 67.

ravitailer le peu de population qui est rentrée⁹⁵. C'est le cas du cantonnier Séverin Tarte, du Service vicinal des Ardennes, autorisé par ses supérieurs à regagner Blanzly dans le canton d'Asfeld, en novembre 1940⁹⁶.

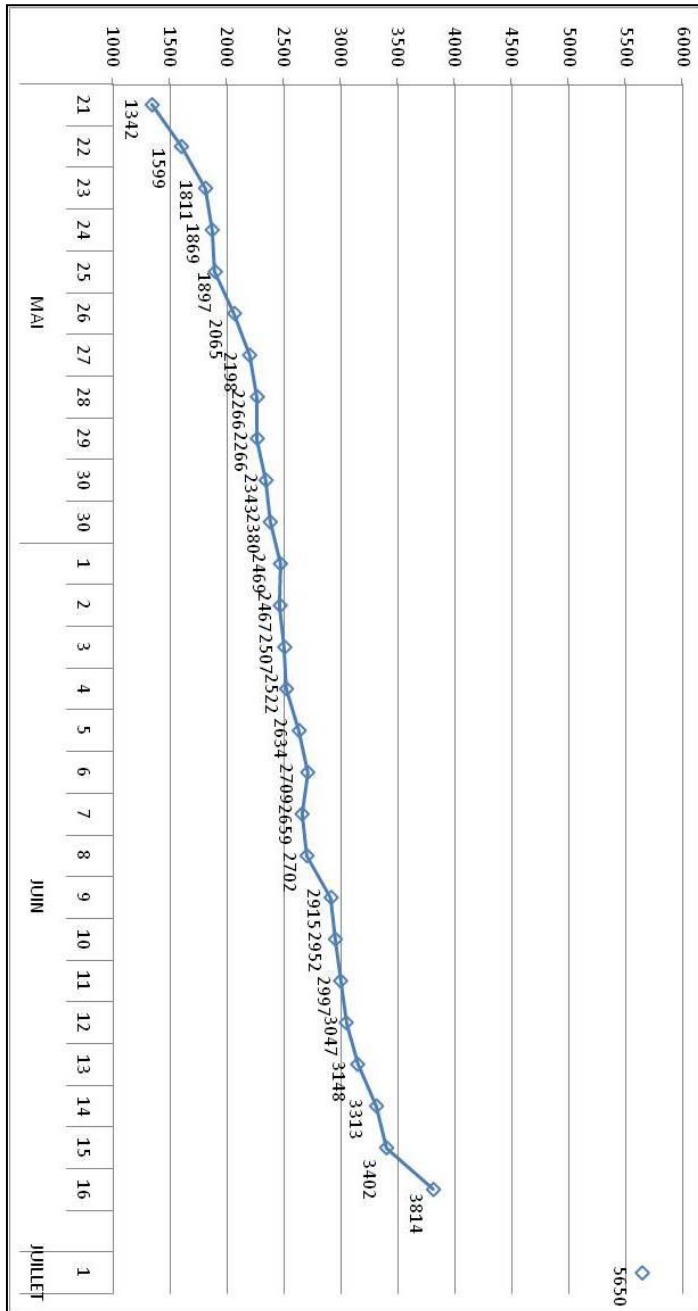
La plupart des réfugiés des Ardennes sont donc restés dans le canton de Bressuire toute la durée de la guerre, à l'image de Simone Pinguet. Le 31 avril 1945, à 8 jours de la capitulation allemande, elle et son mari, un jeune homme de Terves qu'elle a épousé pendant la guerre, prennent le train à Bressuire pour Parthenay, Poitiers et Paris. Ils arrivent à Charleville le 2 mai 1945⁹⁷. Ses parents les rejoindront le 16 juillet 1945, après que son père aura confectionné une remorque pour la voiture destinée à emporter toutes leurs affaires. Au contraire, les familles Briffe et Bouillon resteront dans le bocage, à Bressuire et aux Aubiers, comme d'autres.

⁹⁵ HARBULOT (Jean-Pierre), « l'exode des Ardennais et des Lorrains non mosellans », in *Les réfugiés pendant la seconde Guerre mondiale*, ss. La dir. de LEVY (Paul) et BECKER (Jean-Jacques), CERHIM, Confolens, 1999, p. 61.

⁹⁶ Arch. Dép. Deux-Sèvres, Sc 4888.

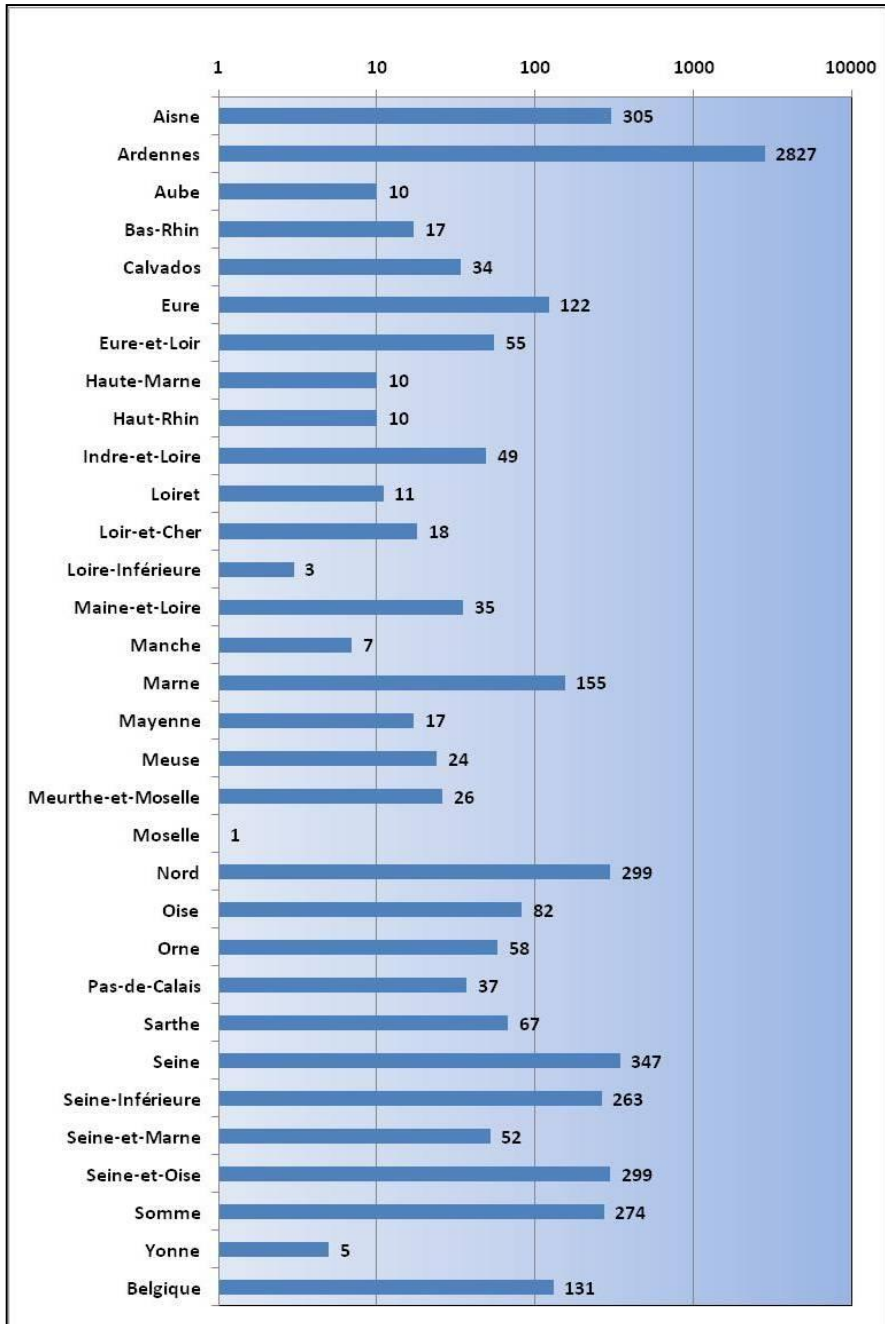
⁹⁷ Voir témoignage de Suzanne Pinguet (cahier central).

Annexe 1



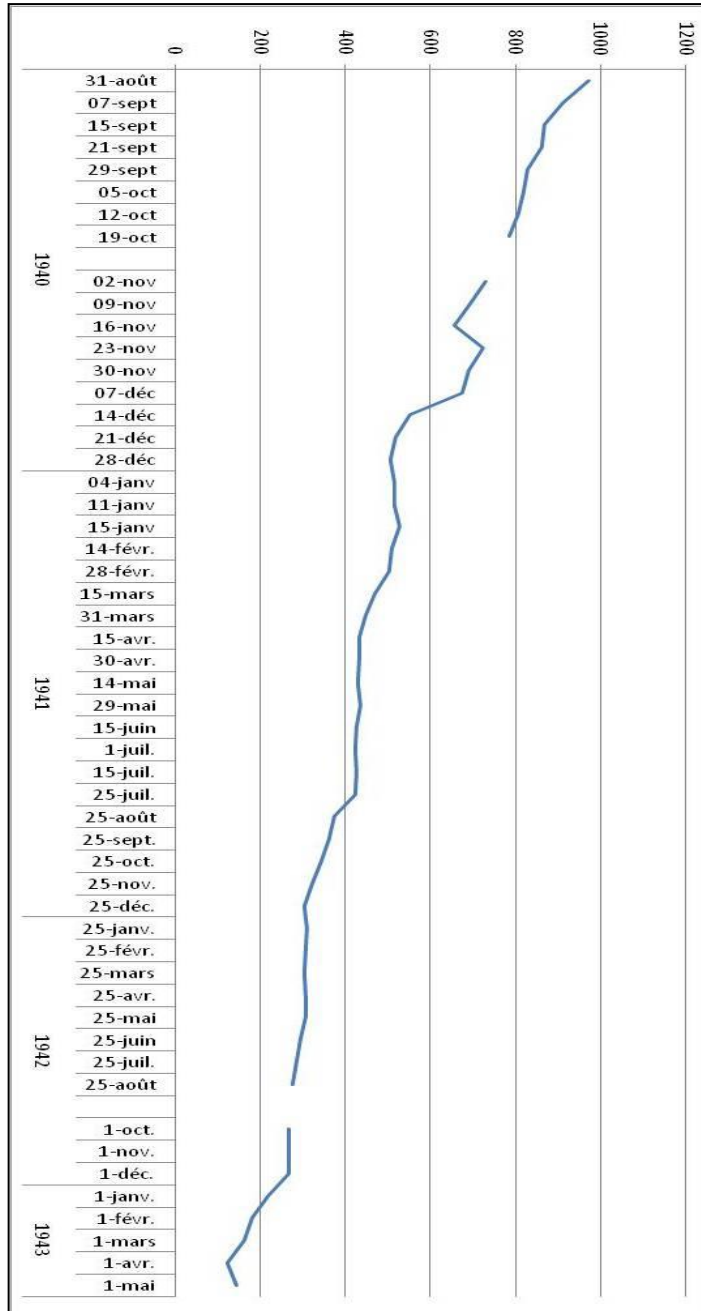
Réfugiés présents dans le canton de Bressuire en mai-juin 1940

Annexe 2



Origines des réfugiés dans le canton de Bressuire en juillet 1940

Annexe 3



Nombre de réfugiés à Bressuire entre août 1940 et mai 1943
(par semaine puis quinzaine et mois)